

EXTRAIT PROCES-VERBAL

CONSEIL DE LIGUE DU 5 JANVIER 2022

VISIOCONFERENCE - 19H00

Madame Sylvia SERMANSON, Catherine AZEDE, Claudia CHAUDRIN RABOTEUR

Présents

Messieurs Jean DARTRON - Lucien GALVANI - Guy MANETTE - Victoire RAMLALL -
Bruno EDOM - Rodrigue SAINT-VAL - Jocelyn MARTIAL - Teddy FREREAU - Jean-
Claude ALCOOL - Eric NESTAR - Mickaël MARABLI - Stéphane ZAMORE - Elain ELIE-
GERARD PINSON

Absents

Messieurs Yohan SELBONNE - Philippe MAQUIABA (excusé) - Thierry COLOMBO
(excusé)

Participant

Messieurs Fabrice THOMAS BABEL (directeur), Steeve ZABEAU (Président de la CRA)
et Franck LOUIS (DTR)

Ouverture de la séance à 19h15

Le Président ouvre la séance en évoquant la conférence de presse tenue par le Préfet de Région, ce jour à 17 heures 30. Il précise que les décisions annoncées, notamment un couvre-feu dès le vendredi 7 janvier 2022 à 22h à 5h, impactent directement la programmation de nos compétitions.

Il invite par conséquent, les membres du Conseil de Ligue à agir par anticipation en avançant le coup d'envoi des matchs de la première journée des championnats R1 et R2, qui devaient avoir lieu, en nocturne ce week-end à partir de 20h30.

Après discussion, le Conseil de Ligue décide de fixer à 19h15, le coup d'envoi de tous les matchs prévus les 7 et 8 janvier 2022.

Les clubs seront informés de cette décision dans les plus brefs délais et par tous moyens compte tenue de la proximité des rencontres.

Le Secrétaire Général donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente séance :

1. Présentation de validations des formats définitifs des compétitions des jeunes (Teddy FLEREAU)
2. Point sur l'intégration des nouvelles modalités du Pass sanitaire dans l'organisation des compétitions (Teddy FLEREAU)
3. Présentation du Calendrier de la Régionale 3 réserves (Stéphane ZAMORE)
4. Bilan des Regroupements et des Sélections féminines (Philippe MAQUIABA)
5. Point sur le Calendrier des Compétitions séniors féminines (Philippe MAQUIABA)
6. Questions diverses

1) - Présentation et validation des formats définitifs des compétitions des jeunes

Le Secrétaire Général Adjoint, Teddy FLEREAU, fait un compte-rendu complet de la réunion du groupe de travail mis en place à cet effet et qui était composé de : Franck LOUIS (DTR) – David LOF (Président CRJ) – Stéphane ZAMORE (Président CRGCC) – Mickaël MERABLI (membre CDL) – Teddy FLEREAU (SGA) – Gérard PINSON (membre CDL)

Le CDL, après l'exposé du SGA et après discussion, décide :

- Compétitions U18 : reprise en foot à 11 répartis en trois poules géographiques : Grande-Terre / Basse-Terre / Centre dont le CERFA (30 clubs engagés)
- Compétitions U16 : reprise en foot à 11 répartis en quatre poules géographiques (44 équipes engagées).
- Compétition U14 : reprise en foot à 8. Plateaux de 4 équipes en première phase, passage en foot à 11 pour les clubs volontaires en deuxième phase (38 équipes engagées).
- Compétition U12 (Catégorie obligatoire) : 60 clubs et 67 équipes engagées, reprise en foot à 8 sous forme de plateaux divers et variés à thème PEF.
- En U10, U9, U8 et U7, en raison du nombre de clubs engagés, des plateaux seront organisés par zones géographiques.

Le CDL ouvre la possibilité, pour les clubs qui ne sont pas encore engagés, de remplir les formalités nécessaires, dans le délai le plus court possible.

Le groupe de travail attire l'attention sur le non-engagement des ententes initiales.

La reprise pour les écoles de football, sous l'égide du CRFAL, et pour les jeunes sous l'égide de la CRJ, est prévue les 15 et 16 janvier 2022 si la situation sanitaire le permet.

2) - Point sur l'intégration des nouvelles modalités du Pass sanitaire dans l'organisation des compétitions

Teddy FLEREAU, rapporteur du groupe de réflexion mis en place à cet effet, fait un compte-rendu détaillé du travail réalisé.

Le groupe était composé de : Alain ARCONTE (Président CSM) – Lucien HIPPON (Président Etoile Filante) – Dr Jean-Jacques GALLAIS (Président de la commission médicale de la Ligue) – Victoire RAMLALL (membre du CDL) – Thierry COLOMBO (membre du CDL) – Teddy FLEREAU (membre du CDL).

Le Conseil de Ligue remercie le Secrétaire Général Adjoint (T. FLEREAU) pour sa restitution et la qualité des travaux du groupe de réflexion.

Le Conseil de Ligue note que le cadre général fixant les règles applicables en la matière, telles qu'édictées par la Fédération Française de Football dans son « *protocole de reprise des compétitions Régionales et Départementales de la FFF* », rappelé par la Ligue à l'ensemble des clubs dans la communication envoyée par courriel en date du 31/12/2021, apporte les réponses à bon nombre de questions remontées par le groupe de travail.

Toutefois le CDL profite des travaux du groupe de réflexion pour préciser et acter les éléments infra.

➤ **Rôle de la CRSRC : appréciation de la demande de report et délai de traitement de la saisine**

Il appartiendra à la commission compétente (CRSRC) de se prononcer sur la recevabilité, tant sur le fond que sur la forme, sur les saisines qui seront fait sollicitant le report d'une rencontre pour « cas de virus circulant dans le club ».

Etant rappelé que chaque affaire est singulière qu'il n'y a pas d'automatisme, et que la décision de report est laissée à l'appréciation de la commission.

La CRSRC fera son « *meilleur effort* » afin de traiter urgence les saisines dont elle fera l'objet. Toutefois, les décisions peuvent être rendues postérieurement à la date et à l'heure prévue pour la rencontre.

➤ **Modalités de saisine de la CRSRC par les clubs : une boîte mail dédiée**

Comme relevé par le groupe de réflexion, le CDL acte la nécessité d'organiser spécifiquement la remontée d'informations des clubs vers la Ligue en cas situation de « virus circulant » par un canal dédié.

Les clubs devront donc remonter leur demande de report et leurs justificatifs via l'adresse mail dédiée : **referentcovid@lgfoot.fr**

Une actualisation du protocole sera faite sur ce point.

Resyonéman ten nou !

➤ **Délai de déclaration d'une situation de « virus circulant » (hors déplacement de ou vers Marie Galante)**

Afin de garantir un traitement efficace de l'information par la Ligue, les demandes de reports, formulées selon les modalités définies dans le courrier du 31/12/2021 et dans le protocole de la Ligue, devront être adressées par les clubs dans un délai raisonnable.

A ce titre toute demande devra être adressée au plus tard 8 heures avant le début de la rencontre, via la boîte mail : referentcovid@lgfoot.fr, et ce, afin permettre à la Ligue de pouvoir informer l'ensemble des acteurs : équipe adverse, arbitres, délégué, propriétaire du terrain, dans un délai raisonnable.

Une actualisation du protocole sera faite sur ce point.

➤ **Délai de déclaration d'une situation de « virus circulant » : cas des déplacements de ou vers Marie-Galante**

Concernant les rencontres devant opposer les équipes de Marie-Galante aux autres équipes engagés dans une compétition identique, les demandes de report pour « cas de virus circulant dans le club » devront être adressées, au plus tard à 20 heures, la veille du match toujours à l'adresse mail referentcovid@lgfoot.fr

Ce délai plus important, motivé par la complexité supplémentaire liée à la mise en œuvre d'un déplacement de ou vers Marie Galante, sera mis à profit par la Ligue pour prévenir l'ensemble des acteurs : équipe adverse, arbitres, délégué, propriétaire du terrain, dans un délai raisonnable.

Une actualisation du protocole sera faite sur ce point.

3) - Présentation du Calendrier de la Régionale réserves

Stéphane ZAMORE informe le CDL que pour le moment, seul 15 clubs se sont engagés, ce qui pose un problème pour la constitution des deux poules de 8 qui étaient prévues.

Si une solution est trouvée et qu'une 16^{ème} équipe se déclare prête, la compétition pourra débiter le week-end du 15 au 16 janvier 2022.

4) - Bilan des Regroupements et des Sélections féminines

Reporté

5) - Point sur le Calendrier des Compétitions séniors féminines



Reporté

6) - Questions diverses

- 6.1 Le Président informe le CDL qu'il se rendra, à Marie-Galante le samedi 15 janvier 2022, pour une visite de travail avec l'ensemble des acteurs du football marie-galantais, autour du Président de Distrit Jack BADE.
La délégation sera composée, du Secrétaire Général, du Directeur F. THOMAS-BABEL, Teddy FLEREAU, Bruno EDOM, de Jean-Charles ALCOOL, du DTR Franck LOUIS et de Cédric MONPIERRE.
- 6.2 A la demande du Conseil d'Administration du CROS Guadeloupe, et sur proposition du Président, le CDL valide les candidatures, au Trophée des espoirs du sport Guadeloupéen, de Laetitia ECHARD, jeune joueuse de la Résistance de Bouillante, qui vient d'intégrer le Pôle Espoirs de Tours et de Morgan SAINT-MAXIMIN, joueur de la Solidarité Scolaire et de la Sélection de la Guadeloupe.
- 6.3 Le Président dresse un bilan de la sélection seniors, si celui-ci est globalement positif, il reste encore bon nombre de points de progrès afin de s'inscrire durablement dans un trend de performances. Des décisions s'inscrivant dans cette logique devront être proposées à la validation du CDL prochainement.
- 6.4 Le DTR, Franck LOUIS, informe que les formations d'éducateurs prévues au calendrier ont été reportées en raison de la situation sanitaire.
- 6.5 Le Président de la CRA informe de la tenue de la formation initiale des arbitres les 23, 28 et 29 janvier 2022. Un membre de la CRA démissionnaire sera remplacé par cooptation.

La séance est levée à 22h10

L'ensemble des décisions prises par le Conseil de Ligue liées à l'organisation des compétitions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives de guadeloupe dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSEF dans un délai de 15 jours suivants la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et suivants du Code du sport.

Le Président

Jean DARTRON


Le Secrétaire Général

Lucien VANI


Pasyonémen ten nou.